

Bourses de doctorat

Nom de la Bourse	Description	Valeur
Bourse d'études en sciences infirmières Aramark Canada	Cette bourse reconnaît et aide financièrement les infirmières/infirmiers travaillant au contrôle des infections et aux soins en situation de pandémie.	9 000
Bourse Alice Girard	Tou(te)s les étudiant(e)s de doctorat admissibles.	5 000
Bourse Ann C. Beckingham	Candidat(e)s faisant des études spécialisées en gérontologie. Renouvelable une seule fois.	5 000
Bourse du 25e anniversaire de l'Association of Registered Nurses of Newfoundland & Labrador Education and Research Trust	Offerte aux membres de l'ARNNL dont la résidence principale se trouve dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.	5 000
Bourse AstraZeneca	Offerte aux étudiant(e)s de doctorat admissibles qui veulent mieux connaître et mieux maîtriser les soins infirmiers en diabète.	9 000
Bourse Bianca Beyer	Tou(te)s les étudiant(e)s de doctorat admissibles.	5 000
Bourse Dorothy J. Kergin	Tou(te)s les étudiant(e)s de doctorat admissibles.	10 000
Bourse en informatique infirmière Kathryn J Hannah	Offerte aux infirmières/infirmiers qui font des études de maîtrise ou de doctorat en vue de parfaire leurs aptitudes en informatique infirmière, peu importe leur domaine de pratique. Le programme d'études ou la recherche/le mémoire des candidat(e)s doit être axé sur l'informatique et la préférence sera donnée aux recherches innovatrices dans ce domaine. Cette bourse ne peut être accordée plus d'une fois à la même personne. Les récipiendaires feront tout leur possible pour recevoir leur bourse lors du Gala de remise des prix CHIA, en personne ou de manière virtuelle. On les encourage fortement à adhérer à l'Association canadienne de l'informatique infirmière (ACII). Les récipiendaires	4 000

	devront aussi concevoir un webinaire sur leur sujet de recherche ou d'étude et le présenter aux membres de l'ACIL.	
Bourse d'études en gestion de la douleur Keith et Donna Brunskill	Destinée aux infirmières/infirmiers qui font des études supérieures axées sur les meilleures pratiques infirmières ou interdisciplinaires visant à promouvoir une gestion optimale de la douleur, de préférence dans le cadre d'une recherche-action participative. Une personne peut recevoir cette bourse une seule fois. Préférence accordée aux infirmières/infirmiers exerçant leur profession en Saskatchewan.	5 000
Bourse de doctorat en sciences infirmières Merck Canada	Destinée aux doctorantes/doctorants en sciences infirmières qui participent à des recherches sur le cancer du poumon ou l'immunologie.	10 000
Bourse de doctorat en sciences infirmières du Nouveau-Brunswick	Infirmières/infirmiers du Nouveau-Brunswick étudiant au doctorat, peu importe leur domaine de pratique. Cette bourse est réservée aux résidents du Nouveau-Brunswick qui sont membres de l'AIINB. Elle ne peut être accordée plus d'une fois à la même personne	10 000
Bourse de doctorat du centenaire de l'AIINB/TD Meloche Monnex	Infirmières/infirmiers du Nouveau-Brunswick étudiant au doctorat, peu importe leur domaine de pratique. Cette bourse est réservée aux résidents du Nouveau-Brunswick qui sont membres de l'AIINB. Elle ne peut être accordée plus d'une fois à la même personne.	10 000
Bourse Sénateur Norman Paterson	Tou(te)s les étudiant(e)s de doctorat admissibles	5 000
Bourse Sigma Theta Tau International	Réservée aux infirmières ou infirmiers qui travaillent à leur thèse de doctorat. Les récipiendaires sont encouragés à présenter l'impact de leur travail sur la communauté infirmière lors d'une rencontre professionnelle, comme celles de STTI.	2 000
Bourse autochtone de sciences infirmières TD Assurance	Tou(te)s les étudiant(e)s de doctorat admissibles.	9 000
Bourse de leadership infirmier NLN.ON/FIIC	Destinée aux infirmières/infirmiers qui poursuivent leurs études dans une	2 000

	<p>perspective de développement du leadership infirmier. Les candidates/candidats peuvent exercer un rôle de leadership formel ou informel et doivent satisfaire aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être infirmière autorisée/infirmier autorisé en Ontario• Être membre en règle de NLN.ON : membre actuel depuis au moins un an• Être membre en règle de l'AIIC : membre actuel depuis au moins un an• Être inscrite/inscrit dans un programme reconnu de formation en leadership (certificat de deuxième cycle) conçu pour développer les connaissances et les aptitudes liées au leadership infirmier• Une fois le programme terminé, les récipiendaires doivent accepter de partager leurs apprentissages par la transmission de leur savoir (p. ex., présenter un webinaire, conférence lors des activités de transmission du savoir de NLN.ON)	
--	---	--